REPUBLIQUE FRANÇAISE **2022/...**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mars 2022

DCM N° 22-03-31-14

Objet : Communications des décisions.

Rapporteur: M. le Maire

1er cas
Décisions prises par M. le Maire

1°
Recours contentieux.

DATE DU RECOURS	OBJET	N° ACTES	ELU / JURIDICTION CONCERNEE
4 février 2022 4 février 2022 4 février 2022 4 février 2022 4 février 2022 4 février 2022 4 février 2022 4 février 2022 4 février 2022 4 février 2022 4 février 2022 7 février 2022 7 février 2022 7 février 2022 7 février 2022 7 février 2022 7 février 2022 7 février 2022 7 février 2022 7 février 2022 7 février 2022 7 février 2022 7 février 2022 7 février 2022 8 février 2022	Demandes d'annulation formées par 73 requérants à l'encontre de 140 avis de paiement de forfaits de post stationnement pour la période incluant du 4 février au 8 mars 2022	5.8	Commission du Contentieux du Stationnement Payant de LIMOGES

8 février 2022 8 février 2022 8 février 2022 8 février 2022 8 février 2022 8 février 2022 8 février 2022 8 février 2022 8 février 2022 8 février 2022 8 février 2022 8 février 2022 8 février 2022 8 février 2022 8 février 2022 8 février 2022 8 février 2022 9 février 2022 9 février 2022 9 février 2022 9 février 2022 9 février 2022 10 février 2022 10 février 2022 10 février 2022 10 février 2022 10 février 2022 11 février 2022 11 février 2022 11 février 2022 11 février 2022 11 février 2022 11 février 2022 11 février 2022 11 février 2022 11 février 2022 11 février 2022 11 février 2022 11 février 2022 11 février 2022 11 février 2022 16 février 2022 18 février 2022 21 février 2022 25 février 2022 25 février 2022 25 février 2022 2 mars 2022 3 mars 2022 3 mars 2022 8 mars 2022			
9 février 2022	Appel des jugements du TA de Strasbourg du 16 décembre 2021 en tant qu'il a limité à la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016 de procéder dans le délai de 2 mois au réexamen de la demande de versement des indemnités IEMP	5.8	Cour Administrative d'Appel de Nancy
16 février 2022	Appel des jugements du TA de Strasbourg du 16 décembre 2021 enjoignant à la VDM de procéder dans le délai de 2 mois au réexamen de la demande de versement des indemnités IEMP pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016	5.8	Cour Administrative d'Appel de Nancy

18 février 2022	Appel des jugements du TA de Strasbourg du 31 décembre 2021 enjoignant à la VDM de procéder dans le délai de 2 mois au réexamen de la demande de versement des indemnités IEMP pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016	5.8	Cour Administrative d'Appel de Nancy
18 février 2022	Appel des jugements du TA de Strasbourg du 20 janvier 2022 enjoignant à la VDM de procéder dans le délai de 2 mois au réexamen de la demande de versement des indemnités IEMP pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016	5.8	Cour Administrative d'Appel de Nancy
18 février 2022	Appel des jugements du TA de Strasbourg du 3 février 2022 enjoignant à la VDM de procéder dans le délai de 2 mois au réexamen de la demande de versement des indemnités IEMP pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016	5.8	Cour Administrative d'Appel de Nancy
22 février 2022	Demande de requalification de la démission du poste d'agent d'encadrement en licenciement	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg

2°
Décisions rendues.

DATE DECISION	NATURE DE LA DECISION	OBJET	N° ACTES	ELU /JURIDICTION CONCERNEE	OBSERVATIONS / DECISIONS
10 février 2022 19 février 2022 1er mars 2022 1er mars 2022 4 mars 2022	Ordonnances	Demandes d'annulation formées par 5 requérants à l'encontre des avis de paiement de forfaits de post stationnement	5.8	Commission du Contentieux du Stationnement Payant de Limoges	Annulations des forfaits de post stationnement.
8 novembre 2021	Jugement	Outrages et violences à personnes dépositaires de l'autorité publique	5.8	Tribunal Judiciaire de Metz	Condamnation du prévenu à verser 200 Euros de dommages et intérêts à chacun des 2 agents ainsi que 900 Euros à la Ville de Metz au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.
5 janvier 2022	Jugement	Outrages et violences à personnes dépositaires de l'autorité publique	5.8	Tribunal pour Enfants de Metz	. Condamnation du prévenu à verser 250 Euros de dommages et intérêts à chacun des 2 agents ainsi que 500 Euros à la Ville de Metz au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.

14 janvier 2022	Jugement	Outrages et violences à personnes dépositaires de l'autorité publique	5.8	Tribunal Judiciaire de Metz	Condamnation du prévenu à verser 200 Euros de dommages et intérêts à chacun des 2 agents ainsi que 600 Euros à la Ville de Metz au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.
24 février 2022	Jugement	Recours en annulation formés par 5 requérantes à l'encontre des décisions implicites de rejet prises par Monsieur le Maire de Metz leur refusant le versement de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures à compter des dates d'embauche	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	Annulation desdites décisions implicites de rejet et injonctions de procéder au réexamen des demandes pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016 dans un délai de 2 mois.
1er mars 2022	Jugement	Recours en annulation contre la décision du 26 octobre 2020 refusant d'abroger l'arrêté anti-mendicité n°AP 2020-13 du 28 février 2020	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	Non-lieu à statuer.
		Recours en annulation contre l'arrêté anti-mendicité n°AP 2020-120 du 15 décembre 2020			Annulation de l'arrêté et condamnation à verser à chacune des 2 requérantes 1000 € au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.
		Recours en annulation contre la décision verbale publiée le 3 février 2021 dans la presse de refus d'abrogation de l'arrêté anti-mendicité n° AP 2020-13 du 28 février 2020			Annulation de la décision et condamnation à verser à chacune des 2 requérantes 1000 € au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.

3°
Communication des décisions en matière de marchés publics.
(*Tableau en annexe joint)*

2ème cas
Décision prise par M. Patrick THIL, Adjoint au Maire

Décision portant sur le renouvellement pour l'année 2022 de l'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture. *(Annexe jointe)*
Date de la décision : 07/02/2022

Service à l'origine de la DCM : Assemblées
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 5.2 Fonctionnement des assemblees

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 14

Décision : SANS VOTE

Décisions prises par le Maire au sens de l'article L2122-22 du CGCT pour la Ville de Metz
(décisions du 01/02/22 au 28/02/22)

Numéro de marché	Objet	Titulaire	Montant du marché de base HT	Durée	Type de procédure
21039A2M1	AVENANT 1 : NETTOYAGE DES ECOLES - LOT 2 SECTEUR 2	ESSI CRISTAL 11 RUE GRAHAM BELL 57070 METZ	151 516,08 €	36 mois	Articles R. 2194-2 du Code de la commande publique.
21039A2M2	AVENANT 2 : NETTOYAGE DES ECOLES - LOT 2 SECTEUR 2	ESSI CRISTAL 11 RUE GRAHAM BELL 57070 METZ	55 915,92 €	36 mois	Articles R. 2194-2 du Code de la commande publique.
21039A4M1	AVENANT 1 : NETTOYAGE DES ECOLES - LOT 4 SECTEUR 4	ESSI CRISTAL 11 RUE GRAHAM BELL 57070 METZ	175 001,76 €	36 mois	Articles R. 2194-2 du Code de la commande publique.
21039A4M2	AVENANT 2 : NETTOYAGE DES ECOLES - LOT 4 SECTEUR 4	ESSI CRISTAL 11 RUE GRAHAM BELL 57070 METZ	32 430,24 €	36 mois	Articles R. 2194-2 du Code de la commande publique.
21071A	maintenance acquisition d'extincteurs, RIA et contrôle des installations de désenfumage	ALTOFEU 2 RUE MAURICE VAUTRIN 57590 DELME	162 500,00 €	36 MOIS	Article R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
21087.1	Vestiaires Parcs, Jardins et Espaces Naturels 2 route de Lorry - Réaménagement - lot 1 gros oeuvre	STROILI 6 RUE DU RUISSEAU SAINT PIERRE 57245 PELTRE	23 474,50 €	7 MOIS	Articles R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
21087.3	Vestiaires Parcs, Jardins et Espaces Naturels 2 route de Lorry - Réaménagement - lot 3 menuiserie bois	MENULOR 37 RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER 57130 ARS SUR MOSELLE	9 857,00 €	7 MOIS	Articles R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
21087.4	Vestiaires Parcs, Jardins et Espaces Naturels 2 route de Lorry - Réaménagement - lot 4 platrerie	LAUER ZAC Bellevue BOULEVARD BELLEVUE 57310 GUENANGE	12 470,82 €	7 MOIS	Articles R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
21087.5	Vestiaires Parcs, Jardins et Espaces Naturels 2 route de Lorry - Réaménagement - lot 5 peinture	APIB 133 AV DES NATIONS 57970 YUTZ	10 286,88 €	7 MOIS	Articles R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
21087.6	Vestiaires Parcs, Jardins et Espaces Naturels 2 route de Lorry - Réaménagement - lot 6 carrelage	NASSO PARC ST JEAN 57130 JOUY AUX ARCHES	16 536,00 €	7 MOIS	Articles R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
21087.7	Vestiaires Parcs, Jardins et Espaces Naturels 2 route de Lorry - Réaménagement - lot 7 sanitaire	NEW SGSC 55 RUE DES GARENNES 57155 MARLY	36 343,50 €	7 MOIS	Articles R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
21087.8	Vestiaires Parcs, Jardins et Espaces Naturels 2 route de Lorry - Réaménagement - lot 8 electricité	EGDL 4 RUE AUX SAUSSAIES DES DAMES 57950 MONTIGNY LES METZ	14 036,80 €	7 MOIS	Articles R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
21087.9	Vestiaires Parcs, Jardins et Espaces Naturels 2 route de Lorry - Réaménagement - lot 9 désamiantage	CODEPA DESAMIANTAGE 265 LE ROXARD 88380 ARCHES	17 568,00 €	7 MOIS	Articles R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
22005	réaménagement des vestiaires du PJEN route de Lorry - lot menuiserie PVC	JOFFROY MENUISERIE 22 RUE RAYMOND MONDON 57860 RONCOURT	17 880,00 €	2 MOIS	Articles R. 2122-2 du Code de la commande publique.
21077A	DISTRIBUTION DU MAGAZINE D'INFORMATION MUNICIPAL	ADREXO EUROPARC DE PICHAURY 13090 AIX EN PROVENCE	125 000,00 €	36 MOIS	Articles R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.

Numéro de marché	Objet	Titulaire	Montant du marché de base HT	Durée	Type de procédure
21078A	IMPRESSION DU MAGAZINE D'INFORMATION MUNICIPAL	INTERPRINT EST IMPRIMERIE ZA TOURNEBRIDE 57161 MOULINS LES METZ	208 333,33 €	36 MOIS	Articles R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
21095A1	FOURNITURE DE SUPPORTS DE CULTURE ET PAILLAGES ORGANISQUES- lot 1 supports de culture pour production	3 attributaires : GEPAC (69400 ARNAS) HUIN APPRO GREEN (88470 LA BOURGONCE) BRILL (67450 MUNDOLSHEIM)	73 636,36 €	36 MOIS	Articles R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
21095A2	FOURNITURE DE SUPPORTS DE CULTURE ET PAILLAGES ORGANISQUES- lot 2 terreau pour jardin éphémère	2 attributaires : GEPAC (69400 ARNAS) HUIN APPRO GREEN (88470 LA BOURGONCE)	24 545,45 €	36 MOIS	Articles R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.
21095A3	FOURNITURE DE SUPPORTS DE CULTURE ET PAILLAGES ORGANISQUES- lot 3 paillages organiques	GEPAC (69400 ARNAS)	38 181,81 €	36 MOIS	Articles R. 2123-1.1 du Code de la commande publique.

VILLE DE METZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
057-215704636-20220207-2022-406-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/02/2022
Affichage : 22/02/2022

POLE CULTURE
CELLULE DE GESTION
Sylvie KLEITZ

DECISION

Monsieur Patrick THIL, Adjoint au Maire de la Ville de Metz délégué en charge de la Culture et des Cultes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 alinéa 24,

Vu la décision administrative N2020DB9-03 en date du 15 juin 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 16 juillet 2020 et l'arrêté de délégation du 27 novembre 2020,

DECIDE

1 – de renouveler pour l'année 2022 l'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture sur la base d'une cotisation annuelle de 1188 €.

Fait à METZ, le 07 FEV 2022

MAIRIE DE METZ 57 (Moselle)

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué à la culture et aux cultes

Patrick THIL
Conseiller délégué aux établissements culturels de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle

Le service de gestion des courriers de la Ville de Metz dispose de moyens informatiques destinés à gérer les courriers. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services de la Ville de Metz. La durée maximale de conservation des courriers est de 6 ans. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux Libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant à l'Hôtel de Ville de Metz : Administration Générale - À l'attention du Délégué à la Protection des Données - 1 place d'Armes - 57036 METZ Cedex 1